

PROCES-VERBAL

DE CONSTAT

SCP B. CREMMEL & S. BOCKSTALLER-CREMMEL

Huissiers de Justice Associés
14, rue du Vieux Château - BP 92
25300 PONTARLIER

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN ET LE TRENTE MARS

A LA DEMANDE DE :

LA COMMUNE DES HOPITAUX NEUFS, dont le siège social est situé Mairie, 1 place de la Mairie à LES HOPITAUX NEUFS (25370), agissant poursuites et diligences de son maire en exercice, domicilié en cette qualité en la mairie,

QUI M'A PREALABLEMENT EXPOSE :

« Dans le cadre du PLU, nous avons procédé à l'affichage sur le panneau d'affichage officiel de la mairie. Par ailleurs, nous avons mis à disposition du public un registre afin que les vœux et observation puissent y être apposés tout le long de la procédure d'élaboration du projet de PLU. Afin de préserver nos droits, nous vous demandons de venir dresser constat ».

Déférant à cette demande,

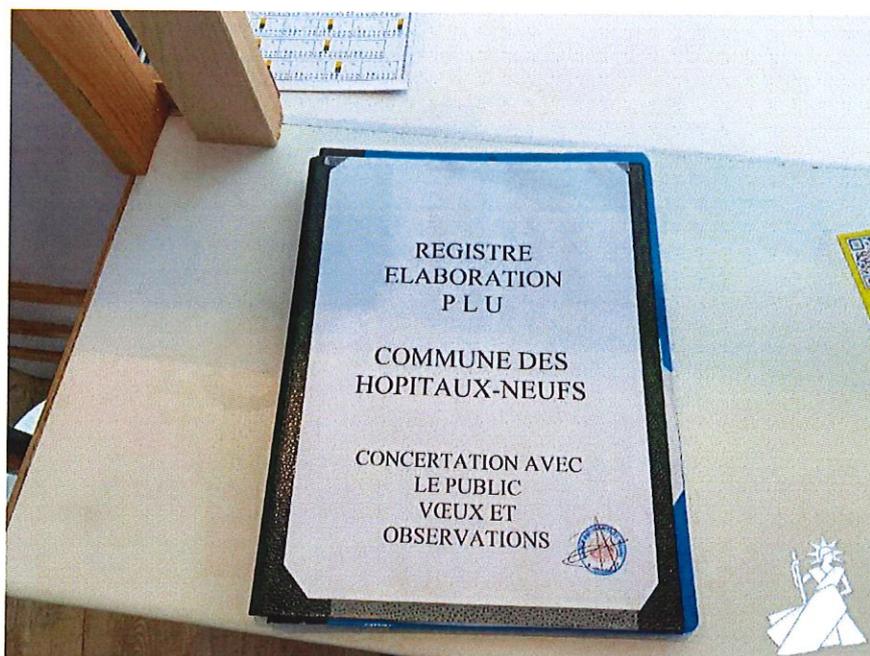
Je soussigné, Bruno CREMMEL, Huissier de Justice Associé de la S.C.P. « B. CREMMEL & S. BOCKSTALLER-CREMMEL », titulaire de l'office d'Huissiers de Justice établi 14, rue du Vieux Château – 25300 PONTARLIER,

me suis rendu ce jour à 15 heures, à la mairie des HOPITAUX-NEUFS 1, Place de la Mairie, 25370 LES HOPITAUX-NEUFS, où en présence de la secrétaire de mairie, je constate ce qui suit :

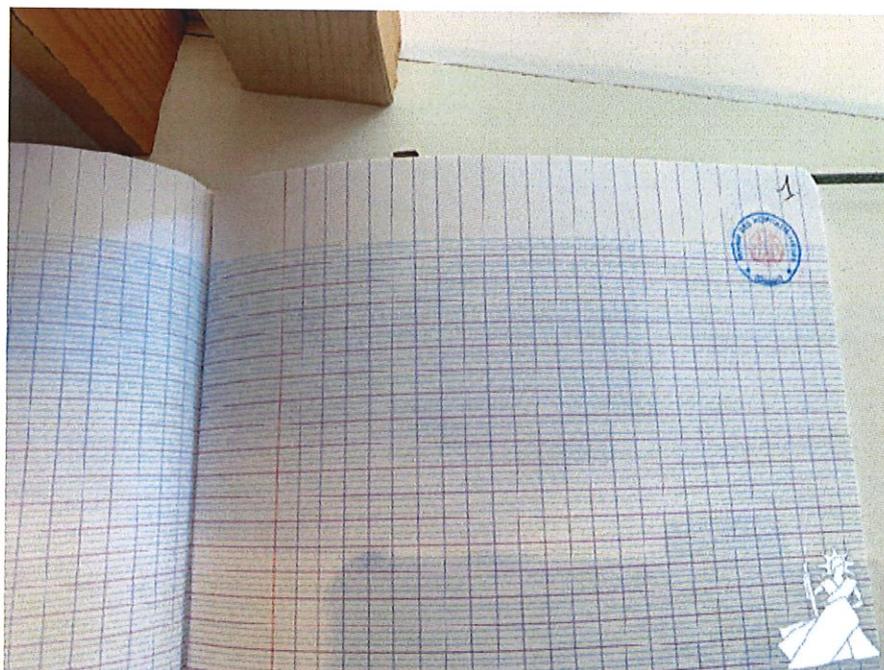
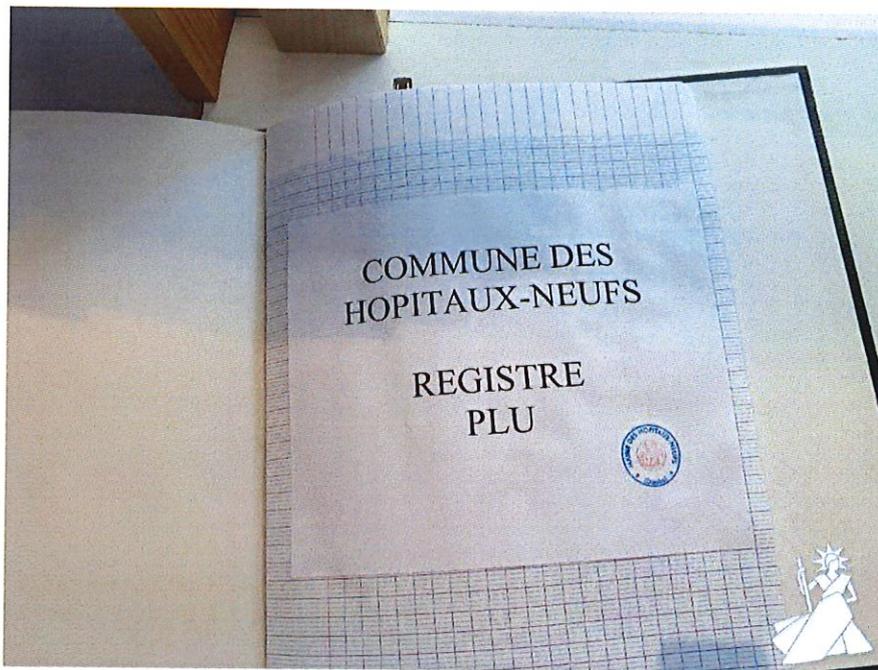
CONSTATATIONS :

Sur le comptoir d'accueil du public au secrétariat de mairie, sur la gauche, bien en évidence et à la disposition du public, est présent un registre intitulé :

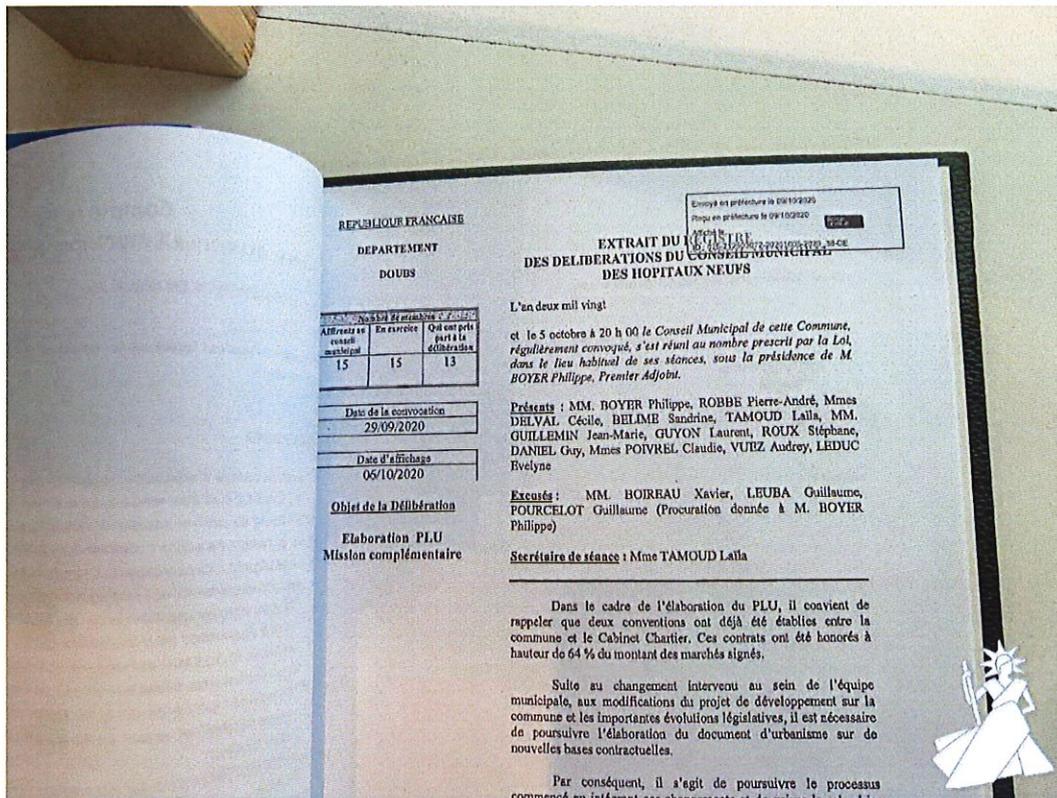
« REGISTRE ELABORATION PLU COMMUNE DES HOPITAUX-NEUFS
CONCERTATION AVEC LE PUBLIC VŒUX ET OBSERVATIONS » :



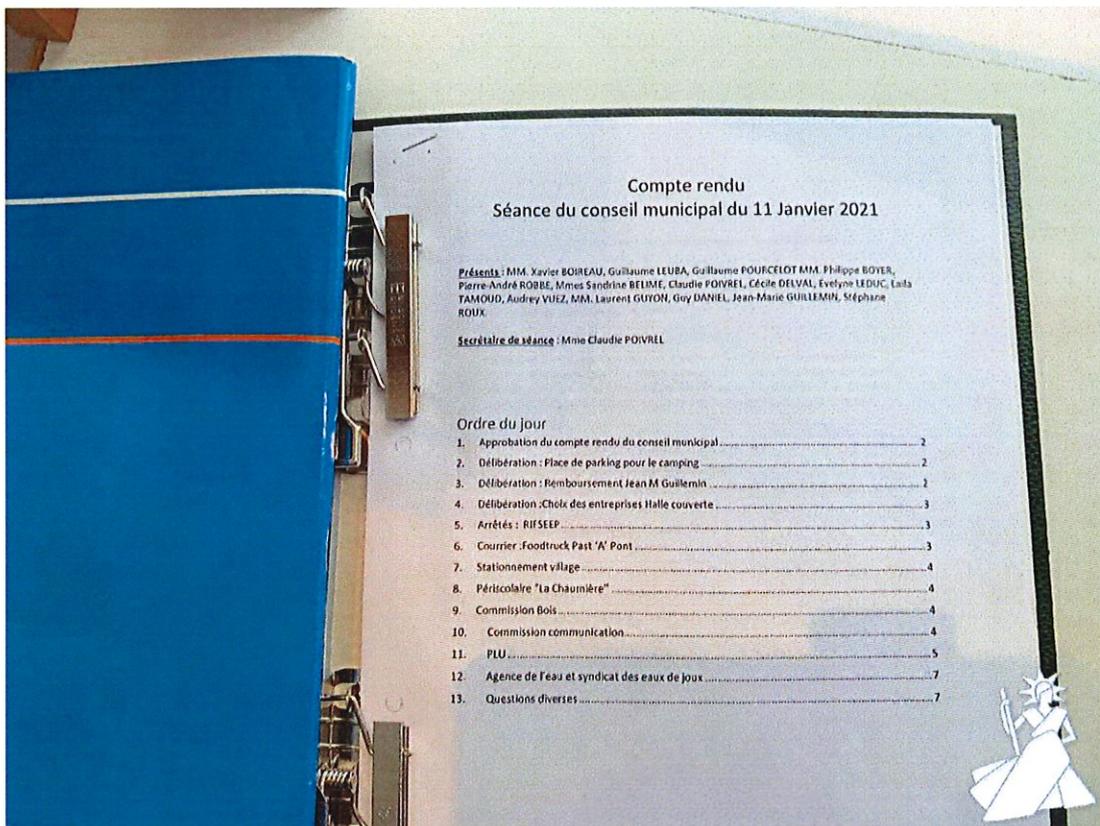
J'ouvre le registre et constate, après le titre, que les pages vierges en sont numérotées et portent le cachet de la mairie en haut et à droite :



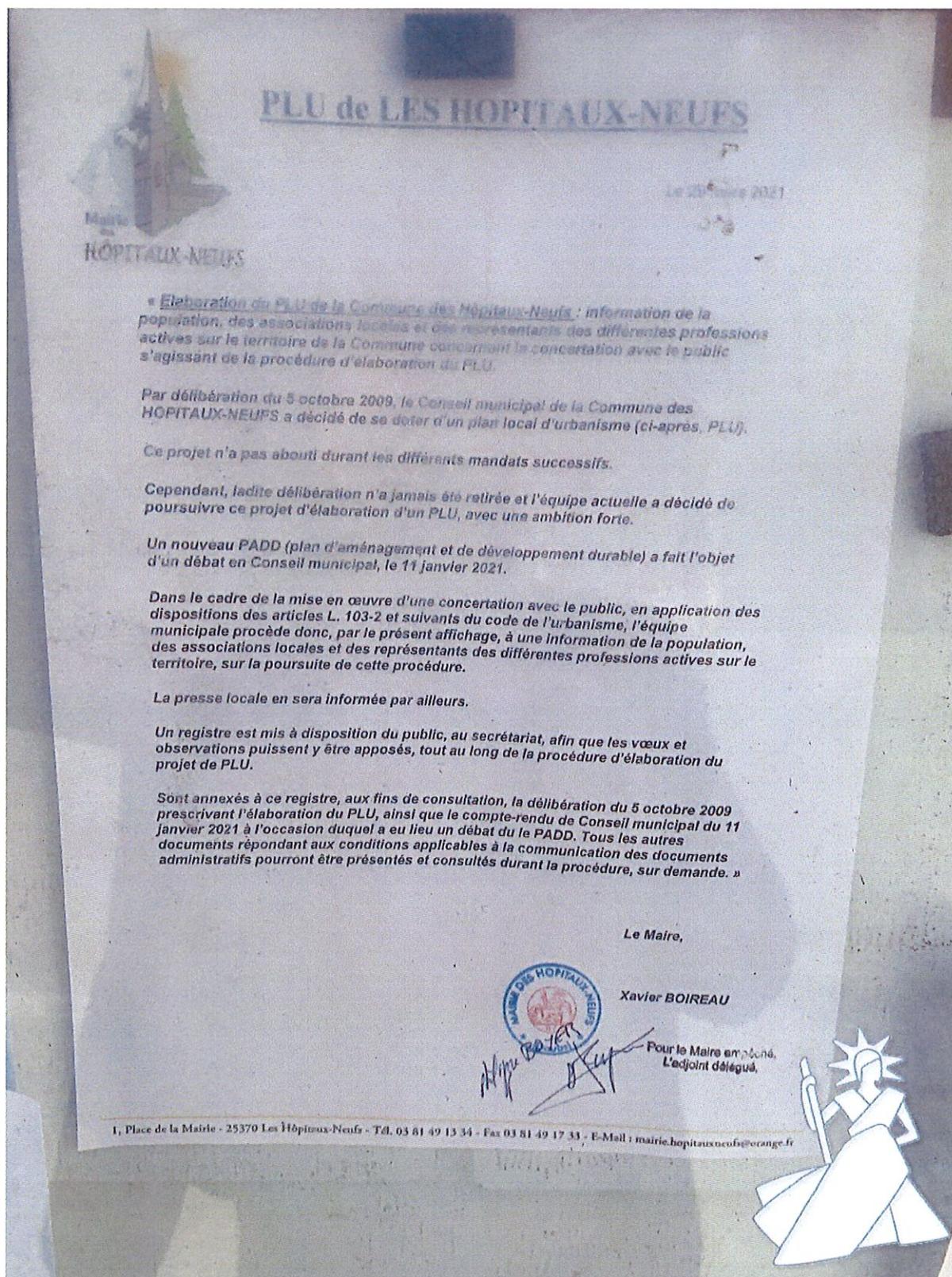
A la fin du registre, sur 2 pages, se trouve l'extrait du registre des délibérations du conseil municipal concernant la délibération du 5 octobre 2020 prescrivant l'élaboration du PLU :



J'y trouve également, sur 7 pages, le compte rendu de séance du conseil municipal du 11 janvier 2021 :



A l'extérieur et à proximité immédiate de la mairie, sur le panneau officiel d'affichage accessible au public, je constate l'affichage concernant l'élaboration du PLU selon photographies ci-après :





Mes opérations de constat étant terminées, je clos le présent acte qui est dressé pour servir et valoir ce que de droit sur 6 pages.

COUT: deux cent quarante euros TTC

Emoluments :	192,33	Bruno CREMMEL Huissier de Justice associé
Transport Art. 18	7,67	
TOTAL H.T.	200,00	
TVA à 20 %	40,00	
TOTAL T.T.C	240,00 euros	

C9478

